

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

EXCUSÉS :

Mme AYADI Jalila a donné pouvoir à Mme BOYER Candice.

MM. MARTINS Philippe, et MAUBORGNE Xavier a donné pouvoir à Mme CHABRAT Béatrice.

SECRÉTAIRE :

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 23 septembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire tient à remercier Mme Martinot, l'enseignante de l'école d'Andrezel ainsi que ses élèves qui ont activement participé à cette cérémonie par la création d'une affiche du souvenir ainsi que par la lecture de poèmes et de chants.

Cette cérémonie a été une réussite et pas moins d'une quarantaine de personnes y ont assisté.

COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Suite au projet de contournement routier de Guignes, susceptible de perturber le parcellaire agricole, le Département a institué une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier pour les communes d'Andrezel, Guignes et Yèbles.

Le Conseil Municipal doit élire son représentant ainsi que trois membres, propriétaires de biens non bâtis sur la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire et **après vote du conseil municipal**, sont élus à l'unanimité :

- **Mr Bruno Rémond** en tant que représentant du Conseil Municipal
- **Mr Jean-Claude Decrept** en tant que membre titulaire
- **Mr Emmanuel Vajou** en tant que membre titulaire
- **Mr Hervé Rémond** en tant que membre suppléant

RÈGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de changer quelques points au règlement intérieur :

- La sous-location est interdite. En cas de sous-location avérée, la Mairie se réserve le droit d'annuler à tout moment la location et cette dernière sera facturée 1000€.
- La remise des clés ainsi que l'état des lieux, avant et après la location, devront nécessairement être faits par la personne louant la salle.
- Le sol de la grande salle devra être balayé et lavé uniquement avec le produit mis à disposition par la commune.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ces modifications.

Toutes demandes de dérogations au présent règlement devront être adressées en Mairie et motivées.

COLIS DE NOËL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différents devis demandés par Mme Candice Boyer, celui du Panier de la Ferme de Coubert a été retenu.

La remise des colis à nos aînés aura lieu le samedi 11 décembre 2021 à 15h à la salle polyvalente autour d'un petit goûter.

ADHÉSION AU SIVOM DE MORMANT

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'adhésion au SIVOM de Mormant aurait un coût annuel d'environ 10 000€ pour la commune.

Actuellement les créneaux piscine pour la classe d'Andrezel représentent un coût annuel de 3 000€. Ce tarif risque d'augmenter pour les communes non adhérentes au SIVOM.

Une conseillère rappelle que les élèves ne bénéficient plus de séances avec l'intervenant sportif cette année.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de ne pas adhérer au syndicat du SIVOM de Mormant.

DETR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les devis reçus pour la demande de DETR pour les travaux de l'école.

Un devis de la société DELCLOY concernant la peinture de la classe s'élevant à 10 978.62€ et deux devis de la société LA FERMETURE MELUNAISE concernant les volets et stores pour la classe et les parties de l'école s'élevant à 11 346.94€ et 6 544.20€.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déposer une demande de DETR
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents concernant cette demande

ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire informe les conseillers que le devis concernant la location des illuminations de Noël a été signé et que ces dernières devraient être installées semaine 46 ou 47.

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que l'installation du transformateur électrique devrait avoir lieu semaine 47 et qu'ensuite la société Colas devrait venir terminer le chantier.

Actuellement sept permis de construire ont été délivrés.

PLATANES DE LA RUE JEAN PORCHERAY

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de demander des devis pour l'élagage des branches basses des platanes de la Rue Jean Porcheray.

Les conseillers approuvent cette proposition.

DÉVIATION DE GUIGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux actuels concernant la création d'un giratoire à l'intersection de la RD47 et de la RD 619 devraient se terminer fin janvier. La RD47, actuellement barrée devrait rouvrir semaine 51.

RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement aura lieu pour notre commune entre le 20 janvier 2022 et le 19 février 2022.

CITY STADE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que pour l'instant le dossier de demande de subvention auprès de la Région est au point mort.

TOTAL ÉNERGIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le différent opposant Total Énergies et la commune concernant la facturation abusive de l'éclairage public de la Rue Martin IV est en passe de se dénouer.

Total Énergies a reconnu qu'il y avait une erreur de facturation et doit renvoyer une facture rectificative.

AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire fait part au conseil de la difficulté de recruter une personne sérieuse, motivée et compétente sur le poste d'agent d'entretien.

BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir le repas de fin d'année aux bénévoles de la bibliothèque pour les remercier de leur investissement.

Les membres du conseil municipal faisant partie de l'équipe de la bibliothèque ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, des membres restants, cette proposition est acceptée.

ANDRÉZÉLIENNE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'association du village l'Andrézélienne tiendra son Assemblée Générale le jeudi 18 novembre à 20h à la salle polyvalente.

CONCERT O.S.E.R

Un concert symphonique par l'Orchestre Symphonique En Résonance aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 21 novembre 2021 à 16h.

Ce concert est proposé en partenariat avec la CCBRC pour promouvoir l'accès à la culture et à l'art dans nos villages ruraux.

A l'issue du concert, la municipalité offrira un pot convivial aux spectateurs et aux musiciens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.